

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALD - M. DUGOURD

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Fourniture de produits d'entretien ménagers au nom du groupement de commandes Ville-Centre Communal d'Action Sociale-Régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre - Mise en appel d'offres - Année 2007

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, les services de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre doivent se procurer les produits d'entretien ménagers nécessaires au nettoyage de leurs bâtiments.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale, pour 2007, est estimée à 443 000 € TTC.

Le volume des commandes qui seraient effectuées par les différents services justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

Pour chacun des vingt lots retenus, les seuils minima et maxima seraient les suivants :

- Lot A - Abrasifs	7 000 € TTC	14 000 € TTC
- Lot B - Aérosols	1 500 € TTC	3 000 € TTC
- Lot C - Balayage humide	3 000 € TTC	5 000 € TTC
- Lot D - Brosserie	3 500 € TTC	7 000 € TTC
- Lot E - Détartrants	2 500 € TTC	6 000 € TTC
- Lot F - Diluants	2 000 € TTC	4 000 € TTC
- Lot G - Droguerie	6 500 € TTC	14 000 € TTC
- Lot H - Matériel à vitres	1 500 € TTC	3 000 € TTC

- Lot I - Papier hygiénique	17 000 € TTC	30 000 € TTC
- Lot J - Matériel de nettoyage	3 000 € TTC	6 000 € TTC
- Lot K - Essuyage	60 000 € TTC	130 000 € TTC
- Lot L - Détergents	35 000 € TTC	70 000 € TTC
- Lot M - Nettoyants	5 500 € TTC	10 000 € TTC
- Lot N - Savons	3 500 € TTC	7 000 € TTC
- Lot O - Produits lessiviels	7 500 € TTC	12 000 € TTC
- Lot P - Produit vaisselle	4 500 € TTC	8 000 € TTC
- Lot Q - Nettoyant cuisine haccp	18 000 € TTC	35 000 € TTC
- Lot R - Matériel entretien cuisine	5 500 € TTC	11 000 € TTC
- Lot S - Nettoyant nouvelle méthode	29 000 € TTC	58 000 € TTC
- Lot T - Produits spécifiques à sol	6 000 € TTC	10 000 € TTC.

Ces marchés fractionnés, passés sous la forme de marchés à bon de commande, seraient conclus pour l'année 2007.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider la mise en appel d'offres de la fourniture de produits d'entretien ménagers nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre ;

2) m'autoriser à lancer la procédure au nom du groupement constitué de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale, des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre ;

3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5) dire que le montant des fournitures sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2007 de chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT